

Pour notre développement (Paru le 05.05.2017)

Georges Monnerat (Moutier)

Le Conseil du Jura bernois est fier de citer les montants des subventions qu'il verse avec nos impôts. Il ne dit rien cependant de l'excellente opération financière que feraient la ville de Moutier et le canton du Jura en cas de oui, le 18 juin 2017, grâce à la péréquation financière fédérale.

Un rappel s'impose. Aujourd'hui, Berne perçoit environ 1000 francs par habitant et par année au titre de la péréquation fédérale. Le Jura, qui est aussi un canton bénéficiaire, touche le double! Avec Moutier bernoise, les 7800 habitants de Moutier rapportent donc un montant de 7,8 millions de francs par année, qui sont versés dans les caisses du canton de Berne et investis sur l'ensemble du territoire bernois.

Avec Moutier jurassienne, on aurait pu s'attendre à ce que le Jura perçoive le double, à savoir 15,6 millions par année. Or, les mécanismes complexes de la péréquation aboutissent à un autre résultat. Selon les calculs des experts, vérifiés et validés par les cantons et l'administration fédérale, dans le cas d'un transfert de Moutier, Berne perdrait 29,4 millions par année alors que le Jura toucherait 26 millions de francs. Ce montant est considérable en comparaison, non seulement avec les subventions du CJB, mais avec le budget de la ville de Moutier (environ 60 millions).

Il y aura largement de quoi subventionner les institutions et associations culturelles et sportives, l'école à journée continue et bien davantage encore. On nous rétorquera que ce montant pourrait varier avec la révision de la péréquation. C'est peut-être le cas, mais il diminuerait de peu (environ 10%) pour rester de l'ordre de 24 millions.

Voulons-nous voir 26 millions être investis chez nous plutôt que sur les bords de l'Aar? La réponse est un grand oui que les Prévôtois exprimeront le 18 juin 2017.

Dix fois plus favorable, vraiment? (Paru le 06.05.2017)

Walter Utermann (Moutier)

A l'attention de «Moutier ville jurassienne». Vous commencez par dire: «Cessez les mensonges.» Alors, vous êtes vraiment à plaindre en convoitant avec tant de mépris tous les probernois! Espérez-vous vraiment encore pouvoir gagner la confiance de tous ceux que vous traitez de menteurs? Je ne veux pas m'arrêter à toutes les promesses mensongères que vous faites aux Prévôtois. De votre article, je retiens deux choses:

Vous dites textuellement «ces centaines d'employés de l'administration jurassienne qui viendront travailler à Moutier». Quelle belle promesse! Elle me fait penser à un oiseau que l'on appelle coucou. Un oiseau qui met l'oeuf qu'il a pondu dans le nid d'un autre, qui n'est pas de la même espèce. Le petit, en devenant grand, pousse tous les autres petits, s'y trouvant, dehors...

N'est-ce pas ce que vous promettez de faire à Moutier, en faisant partir les centaines d'employés bernois, en prenant leurs places tant désirées? Et il ne s'agit pas seulement de ces hommes et femmes. En les faisant déménager, vous déracinez en même temps leurs enfants. Combien de personnes devront même vendre leurs demeures, ne pouvant plus travailler à Moutier? Je vous cite

encore une fois: «Voilà la réalité de l'offre faite à la cité prévôtise, approuvée par la commission parlementaire chargée du dossier.» Bravo – vos promesses sont d'une clarté revendicatrice on ne peut plus claires! Et encore ceci: «La péréquation financière rapportera 26 millions de francs qui alimenteront des investissements conséquents dans les infrastructures prévôtises.» Ouf! Tout ça pour Moutier? C'est votre vérité! Y croyez-vous vous-mêmes?

Médecins inquiets pour l'hôpital (paru le 10.05.2017)

Cercle médical de Pierre-Pertuis

Nous, médecins du Jura bernois, sommes inquiets pour l'avenir de notre hôpital. Réuni en assemblée générale, le Cercle médical de Pierre-Pertuis, société médicale qui rassemble les médecins pratiquant dans les anciens districts de Moutier et Courtelary, soutient le manifeste suivant:

Les médecins du Jura bernois, collaborant régulièrement avec l'Hôpital du Jura bernois ou y travaillant:

- rendent la population du Jura bernois, et celle de Moutier en particulier, attentive au bon fonctionnement actuel de l'Hôpital du Jura bernois, à son exceptionnel développement depuis sa création, à ses résultats financiers favorables (un des seuls de Suisse romande!), ainsi qu'à ses perspectives réjouissantes dans le cadre qui est le sien.
- invitent la population à prendre conscience que l'avenir du site hospitalier de Moutier est dépendant du vote communaliste du 18 juin 2017. En effet, selon la législation fédérale, ce sont bien les cantons et eux seuls qui régissent entièrement la politique hospitalière sur leur territoire respectif.
- émettent de profonds doutes quant aux possibilités d'établir un concordat intercantonal pour l'attribution de missions de soins aigus en raison des différences de gouvernance et de financement entre les hôpitaux du Jura et du Jura bernois et de l'extrême complexité d'un tel projet.
- rappellent que l'avis de droit de septembre 2016 portant sur l'hôpital de Moutier n'exclut pas la fermeture pure et simple du site de Moutier dans le cas d'un nombre insuffisant de mandats de prestations ou d'impossibilité de trouver une solution commune acceptable pour les deux cantons.
- ont de sérieuses inquiétudes quant à l'avenir du site de Moutier (et aussi celui de Saint-Imier) de l'Hôpital du Jura bernois en cas de changement d'appartenance cantonale de la commune de Moutier.

Omertà souterraine (paru le 10.05.2017)

André Piguet (Moutier)

D'accord, la fameuse affiche de l'UDC est bourrue, mais son message mérite tout de même qu'on y prête un peu d'attention! Grâce à un ami commun, j'ai reçu durant l'hiver, en vue de publication par le mouvement Moutier-Prévôté, trois textes favorables au non écrits par un auteur ajoulot qui veut absolument rester anonyme par crainte d'ennuis pour lui et son entourage... L'intermédiaire qui m'a

transmis les textes était, lui, d'accord de laisser publier son nom, mais il a dû faire volteface quelques jours plus tard pour des raisons similaires en ajoutant: «Cet épisode illustre assez bien l'état d'esprit qui règne dans le canton du Jura!»

Je reçois d'un citoyen prévôtois la semaine passée un projet de flyer, très bien fait, également favorable au non, à publier à la stricte condition que le nom de l'auteur reste totalement anonyme.

Un collaborateur de l'HJB nous fait, lui aussi, parvenir un dossier détaillé concernant, entre autres, l'avenir de son employeur; il refuse catégoriquement que son nom soit dévoilé, car un proche tient un commerce à Moutier. «Je ne peux pas lui faire ça... » me dit-il!

Comment s'appelle cette peur d'ennuis et de représailles lorsque l'on exprime simplement son opinion? La loi du silence, l'omertà! L'esprit de cette loi a-t-il aussi soufflé sur le vote d'allure nord-coréenne du Parlement jurassien le 26 avril dernier? Dans un autre registre, une amie m'écrit début mai, assez émue, qu'elle vient de recevoir un appel téléphonique d'une ancienne personnalité prévôtoise, exilée à Delémont, qui lui demande sans autre façon ce qu'elle votera le 18 juin prochain et son pronostic (en l'assurant que son nom ne sera pas publié)...

Un patient m'interpelle dans un couloir sur mon lieu de travail: «Ils sont devenus fous! Une vieille connaissance des Franches-Montagnes me téléphone pour me rappeler de voter oui le 18 juin! Je lui ai dit ce que j'en pensais...»

En mars, je reçois à la maison une enveloppe anonyme avec adresse manuscrite (dont je reconnais l'écriture) avec, à l'intérieur, un extrait surligné du Jura libre, dans lequel je reçois une sorte de leçon de morale. J'apprends que mes amis politiques reçoivent, eux aussi, ce genre de courrier régulièrement. Certains de nos adversaires séparatistes ont ainsi créé un réseau caché, des «galeries souterraines» pour toucher les citoyens prévôtois, les intimider et les influencer d'une manière insidieuse.

Alors, je comprends mieux: sur l'affiche, ce ne sont pas des rats ou des petites souris, mais des taupes!

Ils se paient votre tête... (paru le 11.05.2017)

Comité Moutier-Prévôté

Le Jura devra fermer 14 classes (selon une info de RFJ du 3 mai dernier). Le nombre d'élèves augmente... le nombre de classes diminue. Le Jura doit garder le contrôle de ses finances. Quoi de plus normal, quand on a accusé un déficit de plus de sept millions en 2016! Et à l'avenir, va-t-on fermer encore plus de classes pour absorber les surcoûts, si Moutier change de canton? Le calcul est vite fait. Si Moutier avait été jurassienne, le trou aurait bien été deux fois plus grand:

- Recettes fiscales cantonales issues de Moutier en 2015: environ 14 millions.
- Selon les experts, la péréquation financière fédérale aurait rapporté environ 26 millions.
- Le Jura aurait ainsi touché environ 40 millions.

– Les prestations rendues par Berne pour la population de Moutier se sont élevées à environ 50 millions (Berner Zeitung, 10 avril 2017).

– Manquent donc... 10 millions. Alors, que faire: creuser le déficit? Augmenter les impôts cantonaux dans le Jura? Fermer plus de classes? De douloureuses mesures d'économies Optima 2? Des restrictions sur les prestations offertes à la population de Moutier? La fin de l'école à journée continue? Probablement un peu de tout ça. Les autonomistes peuvent se payer votre tête... mais le Jura ne peut pas se payer Moutier! Les Prévôtois y réfléchiront à deux fois avant de glisser leur bulletin dans l'urne.